

# LA CHARTE DU RESEAU



## Préambule

Le réseau RH de l'ARDEFA a pour objectifs :

De permettre aux professionnels de l'agroalimentaire, en lien avec les ressources humaines, d'échanger avec d'autres professionnels.

De mutualiser les savoirs et le savoir faire afin d'enrichir mutuellement les pratiques RH de chaque entreprise participante.

Grace aux initiatives de l'ARDEFA, de bénéficier d'informations pratiques et régulières.

De participer à la mise en place de projets collectifs.

De découvrir et de faire découvrir de nouveaux concepts et/ou de nouvelles pratiques sur le champ de l'emploi, de la formation et des ressources humaines.

De développer un réseau de diffusion d'informations et d'offres afin de participer au développement des collaborateurs.

## Article 1 : Personnes concernées

La participation au réseau RH est réservée aux personnes évoluant professionnellement dans le domaine de l'agroalimentaire.

## Article 2 : Adhésion

La participation au réseau RH est liée à l'adhésion des entreprises à l'association ARDEFA. Cette adhésion est annuelle.

Durant une période de 6 mois, les professionnels de l'industrie agroalimentaire peuvent participer aux activités du réseau RH, afin de découvrir son fonctionnement et sa plus value avant d'adhérer.

L'adhésion est liée à l'entreprise et non pas aux personnes physiques. (Article 5 : Membres actifs des statuts de l'ARDEFA).

## Article 3 : Confidentialité

Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le réseau ne peut ni commencer, ni perdurer. Chaque membre s'engage donc à faire preuve de réserve concernant les problématiques exprimées par les autres membres.

## Article 4 : Aider au Développement Professionnel des membres

Chaque adhérent s'engage à être force de proposition et à coopérer avec les différents membres du réseau.

## Article 5 : Le Président du Réseau RH

Tous les deux ans le Président du Réseau RH est désigné par le président de l'ARDEFA, sur " Proposition" des membres du réseau et celui ci appartient, à une entreprise adhérente de l'ARDEFA.

Les missions du Président :

Déterminer avec l'ARDEFA le planning des rencontres et le contenu des sujets traités.

Favoriser la communication entre les membres du réseau et participer activement au développement du réseau RH ;

Animer les différentes rencontres du réseau.

Favoriser la mise en place de chantiers collectifs.

Etre **ambassadeur** des métiers de l'industrie agroalimentaire